

Le Progrès du Golfe

PROPRIÉTAIRES :

LA CIE DE PUBLICATION DE RIMOUSKI

" AIME DIEU ET VA TON CHEMIN "

IMPRIMEUR :

Imprimerie Générale de Rimouski

Comme à Waltham, etc.

Le siège principal de la fabrication des montres réputées pour leur finesse est la ville de Waltham (Massachusetts).

Waltham, dit un journal allemand, est une ville de 35,000 habitants et l'on ne pourrait y rencontrer un seul restaurant à boissons alcooliques. Voici ce qu'en dit textuellement le journal en question : A côté de cette situation, que certains considéreront comme lamentable, il y a des côtés manifestement réjouissants. Car le grand nombre de maisons bâties sous forme de villas encadrées de petits jardins où les travailleurs habitent comme propriétaires, dénote un certain bien-être, qui n'existerait peut-être pas si le démon alcool touchait son tribut, comme c'est le cas ailleurs, hélas ! De même on ne rencontrerait pas ailleurs, comme là, l'aménité de l'accueil et la distinction dans la conduite de la vie. Paul Deschanel, qui pour étudier la condition des travailleurs, a visité Waltham, prétend que, là, on sort de la fabrique, comme chez lui l'on sort de l'église. Il fut plus étonné encore lorsque, visitant un travailleur à l'heure du repas, il trouva une table finement et copieusement garnie. Quand il eut visité table et intérieur, il fut d'avis que les riches ne vivaient pas plus confortablement dans sa patrie.

C'est avec raison que le journal en question pense qu'il ne faut pas chercher ailleurs la cause de la prospérité de la grande fabrique d'horlogerie, que dans son personnel toujours sobre et à l'abri de toutes les suites fâcheuses de l'alcoolisme.

Pourquoi ne ferions-nous pas *ici* comme à Waltham, comme à Southbridge qui, à la clôture d'une retraite de tempérance, a décrété la prohibition absolue de toute liqueur forte et la fermeture de ses onze hôtels ?

Si nous faisons au moins *ici* comme à la Rivière-du-Loup qui a retranché six licences sur 19 et qui a imposé un règlement sévère aux débitants de boissons, fermeture à 7 heures le samedi soir, à 10 heures les autres jours de la semaine, etc ; comme à Grand'Mère qui pour une population de 5,000 âmes, n'a plus que six licences ; comme à Thetford Mines et à Lac Noir, où la prohibition complète a été proclamée ;

Si nous faisons *ici* comme à Valleyfield qui a adopté un règlement pour obliger les hôteliers à fermer leurs établissements à 10 heures le samedi soir, et à ne pas ouvrir avant 7 heures du matin tous les jours de la se-

maine ; comme à Montmagny où les hôteliers et les débitants de spiritueux ont discontinué volontairement la vente des liqueurs enivrantes depuis le dernier jour d'avril ;

Si nous faisons *ici* comme à Worcester, comme à Haverhill, comme à Lynn, comme en tant d'autres villes et villages, nous verrions plus de bien être vrai, plus de prospérité, plus de bonheur au foyer domestique, et notre petite ville aurait une meilleure réputation. P. DE NÉRI.

PREMIÈRE MESSE

Lundi le 18 mai le Révérend M. Onésime Rioux, gravissait pour la première fois les degrés de l'autel. Son « Alma Mater » avait revêtu, à cette occasion, ses ornements de fête, et Messieurs du Séminaire par leurs chants voulurent montrer à leur ancien confrère la joie qu'ils ressentent en ce beau jour.

Le Révérend Monsieur F. Charron assistait le nouveau prêtre à l'autel. Outre Messieurs les prêtres, ecclésiastiques et écoliers du Séminaire, un très grand nombre d'invités étaient présents à cette première messe.

A midi, Monsieur Johnny Rioux, père du jeune célébrant, donnait un splendide banquet, auquel prirent part un grand nombre de parents et d'amis.

Vers la fin du dessert, le héros de la fête adresse quelques mots. D'une voix émue il remercie d'abord ses parents pour les bons soins, dont ils ont été si prodigues à son égard depuis son enfance et pour les sacrifices nombreux qu'ils n'ont pas craint de s'imposer pour l'aider à parvenir au but tant désiré. Toute sa vie il leur en sera reconnaissant.

Le jeune prêtre exprime aussi les sentiments qui l'animent envers ses autres parents et les nombreux amis, qui se sont montrés si intéressés à son succès et à son bonheur. Aujourd'hui, ils le prouvent une fois de plus en venant s'unir à lui, pour célébrer cette grande fête.

Le Révérend M. Saucier, curé de la cathédrale, se lève ensuite. Il félicite le nouveau confrère de son élévation au Sacerdoce et prie Dieu de répandre sur lui l'abondance de ses bénédictions. Il loue Monsieur et Madame Johnny Rioux d'avoir un tel fils et surtout d'avoir su le conduire d'une manière si excellente à son but.

Monsieur L. N. Asselin, avocat, appelé à adresser la parole est heureux de féliciter le nouvel élu. Il connaît ce jeune homme depuis longtemps et il a pu estimer ses qualités. Son vieux cœur de patriote se sent ému et d'une voix vibrante d'émotion il félicite ceux qui ont été choisis pour protéger les premières années de cet homme que Dieu a choisi hier comme sien. Cet enfant que Rimouski se glorifie de posséder aujourd'hui dans son sein est un honneur non seulement pour sa paroisse, sa province, mais aussi pour son pays, le beau Canada.

Vers le soir les invités se séparent charmés et le cœur plein des choses inoubliables, dont ils ont été témoins.

UN AMI.

MARQUE PRIESTLEY'S

Planches vernies estampées toutes les 5 verges.

Réputation Universelle

Les Etoffes a
Robes noires de

| **PRIESTLEY** |

Sont connues dans le
monde entier pour leur



Qualité
Style et
Duree

AGENTS EN GROS

Greenshields Ltd.

P. SEGUIN,
Representant.

Priestley's
Cravenette

Have now a world-wide reputation on account of their splendid saving qualities, and



Make
the
best
Rain
Coats.

BANQUE

Eastern Townships

Capital, - - - - - \$3,000,000.00
Fonds de réserve - - - - - 2,000,000.00

Bureau Chef : SHERBROOKE, Qué.

AFFAIRES DE BANQUES EN GENERAL.

Dépôts reçus de \$1.00 en montant et le plus haut taux d'intérêt sera accordé

DE LA DATE DE CHAQUE DEPOT

sur la balance journalière. L'intérêt sera porté au crédit des dépôts tous les trois mois.

Traites et mandats de banque émis aux taux les plus bas. Payables partout. Le moyen le plus sûr et le plus facile pour envoyer l'argent.

Secret absolu au sujet de tous comptes.

Votre patronage sollicité.

LA SUCCURSALE DE RIMOUSKI,
W. CLOUTIER,

Gérant pro tem.

La Machine à Ecrire

" **Empire** "

Est Supérieure aux Anciennes Machines de \$120.

La plus simple,
La plus puissante,
La plus durable.

Font usage de l' "Empire" à Rimouski :

Le Séminaire, M. le Principal de l'École Normale ; les Frères de la compagnie de Jésus ; la Compagnie d'Assurance de Rimouski ; MM. les avocats Fiset, Tessier & Tessier, Gagnon & Sasseville, J. P. Martin ; M. le notaire D'Anjou ; le greffe de Rimouski ; L'Imprimerie Générale de Rimouski ; les maisons de commerce Price Brothers, Price, Porritt, Pulp & Paper Co., H. G. Lepage ; le greffe de la cour supérieure ; M. Ed. Thériault, gouverneur de la prison, etc.

Notre prix invariable : \$60.00 seulement.

SEUL AGENT AUTORISÉ DANS CE TERRITOIRE :

LA COMPAGNIE DE MUSIQUE VICTORIA
ARTHUR CHAMBERLAND, Gérant à Rimouski.

CARTES D'AFFAIRES

C.E.L. DIONNE, C.R. LÉONIDAS DIONNE, J^r
DIONNE & DIONNE

AVOCATS

Bâtisse de la Banque d'Hochohaga
No 132, rue St-Pierre
QUEBEC.

Suivront également les termes de Cour du
district de Rimouski.

LOUIS TACHE

AVOCAT

Rue St-Jean, RIMOUSKI.

JEAN MARTIN, L.L.L.

AVOCAT

Rue St-Germain, RIMOUSKI.

I. Gagnon, L.L.B. Elz. Sasseville, L.L.L.

GAGNON & SASSEVILLE

AVOCATS

Avenue de la Cathédrale, Rimouski.
Téléphone 102.

L. DE G. BELZILE, L. L. B.

NOTAIRE

Bâtisse de la Cie d'Assurance,
RIMOUSKI

ARGENT à PRÊTER : sur première hypothèque ; des conditions spéciales et avantageuses sont faites aux Fabriciens de paroisse et aux Communautés religieuses.

H. R. Fiset. Aug. M. Tessier.
Emile Tessier.

FISET, TESSIER & TESSIER

AVOCATS

Rue des Avocats - RIMOUSKI.

Robert Bergeron, B.L., L.L.

AVOCAT

MATANE, - P. Q.

CHARLES D'ANJOU, L.L.L.

NOTAIRE

Avenue de l'Évêché Rimouski
Téléphone 63.

Dr. JOSUE PINAULT

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

Diplômé de l'Université Laval, à Québec, et du "Board of registration in Medicine" de Boston, E. U.

SPECIALITÉS :

MÉDECINE ET CHIRURGIE GÉNÉRALE,
CHIRURGIE DENTAIRE.

Résidence : RUE ST-GERMAIN
(Maison de M. Audet)
Téléphone No. 78.

Dr Lorenzo J. Montreuil

SPECIALISTE

Maladies des Yeux, Nez, Gorge et Oreilles.
9 1/2 rue St-Jean, - Québec.

Consultations : 10h. à 4h. A.M., et 7 à 8h. P.M.

J. C. GAUVREAU

CHIEF DE POLICE DE LA VILLE DE RIMOUSKI
DÉTECTIVE PRIVÉ

Rue des Avocats, RIMOUSKI.

Téléphones { Bureau : N° 38.
Rés. privée : N° 6.

Agence des . . .

Compagnies d'Assurances Canadiennes
suivantes, contre le feu :

LA MUTUELLE DE RIMOUSKI.
LA CIE MONTRÉAL-CANADA.
LA FONCIÈRE MUTUELLE, Montréal.
LA MUTUELLE DE RICHMOND-DRUMMOND

Taux les plus bas. Pour autres renseignements, l'on voudra s'adresser à

F.-J. COUTURE

COMPTABLE ET AGENT

à Rimouski.

PAUL RAYMOND

Peintre-Décorateur

et Entrepreneur.

Assortiment complet de Peintures, Pin, aux, Tapisseries, Toiles à chassis, Pôles Vitres, Mirrors, Imageries en tous genres Encadrement une spécialité.

Coin des rues St-Jean et des Avocats.
RIMOUSKI.

IROQUOIS Tabac Naturel
à Fumer
5^e le paquet

Le Progrès du Golfe

JOURNAL HEBDOMADAIRE
publié tous les vendredis à Rimouski.

ABONNEMENT

\$1.00 par année, payable d'avance, ou si on le désire, par versements de 25 ou 50 centimes.
Etats-Unis \$1.50 payable d'avance.

Tarif des Annonces

1^{re} insertion, la ligne..... 10 centimes.
Insertions subséquentes..... 5 "
Naissances, mariages et décès... 25 "

Vendredi 22 mai 1908.

POLITIQUE

RIMOUSKI

Nous avons eu ici, dimanche dernier, après la grand'messe, une très belle assemblée. Le temps était favorable et l'assistance nombreuse.

Monsieur Asselin a proposé que la réunion fut présidée par MM. H. G. Lepage, pro-maire de la ville, et Alphonse Lavoie, maire de la paroisse, ce qui a été agréé unanimement.

Le temps de la discussion a été ensuite fixé comme suit : pour M. D'Anjou et son assistant, Monsieur l'avocat C. Deguise, de Québec, cinquante-cinq minutes et cinq minutes de réplique ; pour Monsieur Asselin, une heure.

M. D'Anjou a le premier adressé la parole. Il est candidat libéral. Il énumère les argents qu'il a obtenus pour la colonisation dans le comté ; il dit que, à sa demande, le gouvernement a accordé la somme de \$1,000 aux SS. de la Charité si cruellement éprouvées par la perte de leur établissement.

Après M. D'Anjou, vient M. Deguise qui fait l'éloge du candidat qu'il est venu soutenir ainsi que du gouvernement Gouin. Il a aussi des paroles très agréables pour M. Asselin qu'il considère comme l'un de ses meilleurs amis. L'orateur déclare qu'il n'en peut dire plus. MM. D'Anjou et Deguise qui avaient 55 minutes à leur disposition, ont parlé juste 38 minutes.

Puis est venu M. Asselin qui a été reçu avec enthousiasme par ses amis qui, certainement, formaient les 4/5 de l'assemblée.

M. Asselin a été député du comté de Rimouski (comprenant alors les comtés réunis de Matane et Rimouski) de 1881 à 1886, et pendant ce temps il a soutenu vaillamment les intérêts de ce vaste comté, il s'est donné tout à tous et a principalement inscrit à son programme les questions suivantes : instruction publique, agriculture et colonisation. Aujourd'hui il revient, comme candidat, devant le peuple avec le même programme et dit à tous, avec fierté : entendons-nous, donnons-nous la main pour travailler à la prospérité de notre Province, et spécialement du comté de Rimouski.

Monsieur Asselin, lorsqu'il était député, a soutenu la cause de l'instruction publique, et, à l'appui de cet avancé, il s'exprime comme suit : « en 1881 notre séminaire qui avait coûté tant de sacrifices périssait par l'incendie. Immédiatement les autorités religieuses et civiles déposaient entre mes mains des requêtes que je remettais au gouvernement et, après bien des instances, quoi que les finances de la Province fussent dans un état tout à fait délabré, j'ai obtenu \$8,000 pour aider à la reconstruction de notre Séminaire »

Monsieur Asselin, lorsqu'il était député, s'est dévoué à la grande cause de la colonisation et, à ce sujet, il s'exprime comme suit : j'ai obtenu près de \$40,000 pour travaux de colonisation, etc. Les routes que j'ai fait ouvrir et continuer sont visibles dans tout le comté, et spécialement dans les paroisses de St-

Mathieu, St-Simon, St-Fabien, Bic, St-Valérien, Sacré Cœur, Rimouski, Ste-Blandine, Pointe-au-Père, Ste-Luce, St-Anaclet, St-Marcellin, St-Gabriel, Neigette, St-Donat, etc. Les députés, qui sont venus après moi, n'auraient eu qu'à suivre mes traces pour que tout fut bien.

M. Asselin arrive ensuite à un point très important. Je me présente, dit-il, sous quelles circonstances ? et il répond comme suit : « Je me présente à la demande que m'ont faite les conservateurs et les libéraux de ce comté, et je me présente comme « indépendant ». Quantité de libéraux et conservateurs sont choqués de l'attitude prise par mon adversaire pour capter les votes des électeurs ; ils sont aussi choqués de la manière dont ils ont été traités, après l'élection, par celui en qui ils avaient mis leur confiance et qui les a livrés pieds et poings liés, comme il s'est livré lui-même. Ces braves électeurs m'ont offert la candidature ; je l'ai acceptée, mais à la condition que je puisse travailler, librement, au bien de la Province et du comté et que je puisse être juste envers tous, sans distinction de parti. Pour arriver à ce résultat je me présente comme indépendant et je m'explique. Si je suis élu, et si le gouvernement Gouin est maintenu, je veux donner à ce dernier un appui loyal dans toute mesure qu'il mettra devant la chambre pour le bien de notre pays. D'un autre côté je me réserve le droit d'en agir de la même manière vis-à-vis de tout autre gouvernement qui pourrait être appelé à remplacer le gouvernement Gouin.

Monsieur Asselin en arriva ensuite à la carrière de M. D'Anjou comme député et s'adressant à ce dernier, il lui dit : « Monsieur, vous avez dit être un député de six mois, on ne devrait trouver aucune faute dans une vie aussi courte. De monsieur D'Anjou personnellement je n'ai que du bien à dire ; mais je traiterai monsieur D'Anjou député sévèrement. Entr'autres je vous fais les reproches suivants : 1^o vous n'avez pas obtenu pour les SS. de la Charité la protection qu'elles avaient le droit d'avoir. Ces bonnes Sœurs ont subi un dommage considérable par la destruction de leur établissement. On vous a mis en main une demande de \$15,000 pour aider à la reconstruction, et vous nous revendez avec une somme de \$1,000 pour aider les Sœurs à vivre. Cela indique que votre influence comme député n'est pas considérable. Les finances de la Province sont dans un excellent état, il y a un surplus de UN MILLION. Vous auriez dû obtenir les \$15,000 demandés. Moi j'ai obtenu \$8,000 pour le Séminaire, lorsque la Province n'avait pas d'argent et vous, Monsieur D'Anjou, vous obtenez \$1,000 lorsque les finances de la Province sont dans un état des plus favorables. La différence est énorme et les électeurs sauront l'apprécier.

Monsieur le député, je vous fais un deuxième reproche. Vous représentez un comté agricole. Pendant la dernière session vous avez parlé une ou deux fois. On devrait s'attendre que vous avez parlé sur une question se rapportant à l'instruction publique, à l'agriculture ou à la colonisation. Pas du tout ; vous avez parlé sur une question n'intéressant nullement votre comté ; même plus, vous avez parlé contre votre comté. En effet dans les journaux de la chambre je trouve ce qui suit :

M. D'Anjou propose que cette Chambre émette le vote pour qu'il soit passé une loi amendement les statuts en vigueur de manière à défendre aux municipalités, dans les limites de la Province, de taxer les

compagnies d'assurances et les agents d'assurances. »

Nous avons lu et relu cette proposition et nous avons eu mille peines à croire qu'elle était proposée par un député d'un comté rural, maire de sa municipalité et préfet du comté. « TAXONS LE PAUVRE, MAIS NE TAXONS PAS LES COMPAGNIES D'ASSURANCES QUI VIENNENT FAIRE DES AFFAIRES D'OR AU MILIEU DE NOUS. M. D'Anjou le veut ainsi. Après cela nous conseillons à monsieur le député D'Anjou de se faire élire par les compagnies d'assurances mais de ne pas s'adresser aux municipalités rurales contre lesquelles il a travaillé.

Troisième reproche adressé à M. D'Anjou. La responsabilité d'un député est grande ; il doit rester en chambre pour surveiller les intérêts de son comté et voter sur les questions qui sont soumises. Or il se trouve que sur la question la plus importante peut être qui se soit présentée, Monsieur le député D'Anjou n'a pas voté. En effet le 25 avril 1905, il est proposé comme suit : Cette Chambre, tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté, désire inviter le gouvernement à administrer le département des Terres et Forêts de manière à faire disparaître toute cause de conflit entre les colons et les propriétaires de limites à bois et à donner aux colons plus de soin. »

M. D'Anjou nous a dit que, lors de ce vote, il était à Rimouski pour une séance du conseil de comté. Or il se trouve autant que nous pouvons le savoir que le conseil de comté n'a pas eu de séance vers ce temps. Dans tous les cas, M. D'Anjou député devait être à son poste et assister aux séances de la Chambre au lieu de se rendre à une réunion du conseil de comté.

Nous voulons, continue M. Asselin, une élection calme, réfléchie, pour le bien du comté ; pas de boisson, pas d'argent, et je demande à M. le candidat D'Anjou de signer le document que je viens moi-même de signer. M. Asselin remet alors à M. D'Anjou le document ci-après et ce dernier le signa immédiatement. Les électeurs devront savoir gré à M. Asselin d'avoir tenté une démarche dans laquelle il a complètement réussi, pour le plus grand bien du comté et pour le succès de ses plus chers intérêts.

M. le candidat Asselin a terminé sa harangue de plus d'une heure par un appel chaleureux aux électeurs, les priant de le soutenir au poll le 8 juin prochain.

Les électeurs ont alors fait une vive ovation à l'homme qu'ils estiment et lui ont assuré qu'ils seraient avec lui le 8 juin prochain, comme il a toujours été avec eux depuis 30 ans.

M. D'Anjou avait droit à la réplique ; il en a profité pour essayer d'expliquer les reproches que lui avait faits son adversaire, sans pouvoir y réussir, mais en se compromettant davantage et en se mettant dans une impasse d'où il ne put sortir.

Parlant de la demande faite pour aide en faveur des SS. de la Charité, et répondant sur ce point aux remarques faites par M. Asselin, M. D'Anjou a emphatiquement affirmé ce qui suit : « Pour les SS. de la Charité j'ai obtenu ce que Mgr de Rimouski a demandé ; il a demandé \$1,000 et j'ai obtenu \$1,000. » Or M. D'Anjou a commis là une grande erreur, nous n'en dirons pas plus pour aujourd'hui.

Mais nous affirmons ce qui suit : deux demandes ont été mises entre les mains de l'Honorable Premier Ministre pour aide en faveur des SS. de la Charité ; ces deux demandes ont été également mises entre les

maines de Monsieur le député D'Anjou. La première a été faite le 6 janvier 1908 et ne mentionnait aucun montant ; la deuxième a été faite le 3 mars 1908 et était pour \$15,000. Ces deux demandes ont été faites par Mgr de Rimouski. Par conséquent M. D'Anjou est loin de la vérité lorsqu'il affirme qu'il a obtenu ce que Mgr demandait : \$1,000 lorsqu'il sait d'une source certaine que Mgr demandait \$15,000 et plus. Nous avons tenu à faire ces remarques avant de clore notre rapport sur l'assemblée de dimanche.

Avant que l'assemblée fut close, Monsieur Asselin a proposé des remerciements à ceux qui l'avaient présidée. Avec plaisir tous ont applaudi à cette demande. Bref l'assemblée de dimanche dernier a été belle ; la discussion s'y est faite avec courtoisie et avec connaissance des questions publiques. Nous devons aussi l'avouer, cette assemblée a été une belle démonstration en faveur du candidat du peuple, Louis Napoléon Asselin, l'ami de tous, homme qui depuis des années nous avons toujours vu au premier rang dans toutes nos démonstrations religieuses, politiques, nationales et autres. M. Asselin devra être élu par une majorité considérable.

Ils étaient nombreux ceux qui dimanche dernier se demandaient pourquoi on se mettait deux contre un. Est-ce qu'on ne reconnaissait pas par là la force de ce candidat ?

Voici le document qui a été signé par les deux candidats :

Les soussignés, Pierre E. D'Anjou, marchand, et Louis Napoléon Asselin, avocats, tous deux candidats à l'élection d'un député à l'Assemblée Législative de Québec, pour le comté de Rimouski, devant avoir lieu le 8 juin prochain, ont fait entre eux les conventions suivantes :—

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la morale et du bon ordre et conforme à la campagne entreprise par le Clergé de cette Province, contre l'intempérance, que la présente élection se fasse honnêtement et légalement.

Nous prenons par les présentes l'engagement formel de ne pas distribuer, livrer ou donner une goutte de boisson, ni dépenser un centin au cours de la présente lutte, tant par nous-mêmes que par nos agents, représentants, cabaleurs ou autres, si ce n'est pour les dépenses légales et prévues par la loi.

Celui d'entre nous qui violera le présent engagement, tant par lui-même que par ses représentants, agents, cabaleurs, ou autre, devra, s'il est élu, abandonner son mandat, si dans les quinze jours de la proclamation de son élection, il est établi par affidavit, devant deux arbitres choisis, un par chaque candidat, que le présent engagement a été violé, tel que dit ci-dessus.

La décision de ces deux arbitres sera finale et les parties au présent écrit déclarent l'accepter à toute fins.

Fait en double et signé à Rimouski, ce 17 mai 1908.

L. N. Asselin P. E. D'Anjou

ORDINATIONS SACERDOTALES

RIMOUSKI. 20 — Mgr Blais a présidé une assemblée d'ordination sacerdotale, dimanche dernier, en la Cathédrale, en présence d'un grand nombre de fidèles.

Le temple avait été bien décoré pour la circonstance. Parmi les membres du clergé qui assistaient à cette importante cérémonie nous remarquons : M. le chanoine Philémond Côté, supérieur du séminaire ; M. le chanoine I. O. Normandin, directeur du Grand Séminaire ; M. l'abbé J.-A. April, directeur des élèves ; M. l'abbé J. Moreau, préfet des études ; Messieurs les abbés Philippe Cyr, professeur de physique ; L.-P. Pelletier, professeur de rhétorique ; Ferdinand Charron, L. David Michaud, Chs Eug. Thériault, J.-A. Fortin, Clément Roy, J.-B. Dubé, Alf. Sirois, J. Tremblay, J. Langis, J.-W. Dionne et plusieurs autres. Les nouveaux prêtres sont : Mes-

sieurs les abbés J. Onésime Rioux, fils de Jean Rioux, cultivateur de Rimouski ; Jos Belzile, fils de feu Louis Belzile, de St-Fabien ; L.-P. Morin, fils de J.-H. Morin, entrepreneur de Trois-Pistoles ; Edouard Chénard, fils de feu Magloire Chénard, du Bic. Il y avait dans la nef un grand nombre des parents et d'amis des nouveaux prêtres. Mgr Blais officiait. Dans l'après-midi, à 2 heures, un des nouveaux prêtres, M. l'abbé Edouard Chénard, chanta les vêpres et le salut. Les élèves du Séminaire exécutèrent le chant préparé spécialement pour la circonstance. M. Alphonse Fortin, élève de philosophie junior, tenait l'orgue.

Là encore, les parents et les amis assistaient en grand nombre. A trois heures, eut lieu une belle réception dans la salle du séminaire. Les nouveaux prêtres furent reçus aux sons harmonieux de l'Union Ste-Cécile, qui exécuta avec brio une magnifique marche. Puis M. l'abbé J. A. April, directeur des élèves, se faisant l'interprète de ceux-ci, offrit ses félicitations aux nouveaux élèves et dit au nom de tous la joie que leur causait la présence au milieu d'eux de ceux dont la mission sera désormais de consoler, d'aider et d'instruire le peuple. A la demande de M. le directeur, les quatre nouveaux prêtres bénirent les élèves. Ils se retirèrent au son d'une marche, exécutée par la fanfare du séminaire.

Le lendemain, M. l'abbé J. O. Rioux disait sa première messe dans la chapelle du séminaire. Les élèves chantèrent les cantiques : « Franchis le sanctuaire », et « C'est toi ». Les quatre nouveaux prêtres ont fait leurs études au Séminaire de Rimouski, M. l'abbé E. Chénard est professeur de grec ; M. l'abbé J. Belzile, professeur de français ; MM. Onésime Rioux et L. P. Morin ont fait leur cours de théologie au Séminaire de Québec. Ceux qui ont été témoins de ses belles cérémonies en garderont un impérissable souvenir. Dimanche prochain, Mgr Blais ira à Bonaventure conférer le sacrement de l'Ordre à deux enfants de cette paroisse, MM. Jean Forest et Chs. Leblanc.

CAUSAPSCAL

Les conservateurs auront un candidat dans matane.

Nous apprenons à la dernière heure que plusieurs conservateurs importants du comté sollicitent M. Antoine Fortin, à Causapscal, gérant de la Chaleur Bay Mills Co. du même endroit de se porter candidat conservateur dans la présente lutte. M. Fortin aurait demandé quelques jours avant de donner une réponse. Nul doute que M. Fortin ferait un excellent candidat avec la connaissance des affaires qu'il possède, ayant une bonne instruction, très actif, connaissant aussi les besoins du colon, les misères de l'ouvrier. Certain que M. Ant. Fortin ferait un très bon député pour le comté de Matane. XX

ST-FABIEN

21 mai 1908.
St-Fabien vient encore d'être témoin d'une cérémonie toujours imposante ! Un de ses enfants M. Joseph Belzile, récemment ordonné prêtre célébrait lundi dernier sa première messe au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis accourus pour témoigner l'estime de cette famille Belzile qui compte déjà deux prêtres et une religieuse.

A cette occasion, notre temple portait toute une décoration de magnifiques bouquets naturels ! La messe fut grandiose ; MM. notre vicaire, l'abbé Gauvin et Plourde assistaient comme diacre et sous-diacre M. Zénon Belzile curé de Causapscal et frère du nouvel ordonné lui servait de Guide.

Au chœur on remarquait Messieurs le chanoine Lavoie, Alphonse Belzile et Joseph Drapeau.

L'allocation de circonstance a été donnée par M. l'abbé Drapeau Ce Révérend Monsieur a su faire verser des larmes à plusieurs participants de la fête.

NAISSANCE

Le 19 courant, l'épouse de M. S. Yachon, un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph Edgard Roméo. Parrain et marraine, M. et Mde Joseph Lepage.

Au sujet d'une séance au Séminaire

Je n'aime pas le théâtre, d'ordinaire. Tout y est si essentiellement faux : les sentiments, les voix souvent, les visages et les barbes qui les recouvrent. La beauté de ces dames aussi jeunes, après un demi siècle d'existence, que vous, belle lectrice aux vingt printemps, grâce à la poudre blanche et à l'incarnat postiche dont elles savent user

Pour réparer des ans l'irréparable outrage.....

C'est l'impression qui m'est restée après chacune des représentations auxquelles il m'a été donné d'assister dans les théâtres officiels.... Ai-je tort? — Sans doute. Les arriérés ont toujours tort; et parce que notre siècle aime éperdument le faux, préfère le clinquant à l'or véritable, la laidure fardée de Madame sur les planches à la beauté pure de Mademoiselle dans l'intimité de la famille, je dois suivre le courant... L'intelligence a beau crier que je la violente, qu'elle veut du vrai, que sans lui elle ne sera point satisfaite: — «Allez en paix, ma chère brebis! Vous êtes d'un autre âge. Notre siècle inventif veut que ce qui ne peut pas être soit...»

Il est pourtant un endroit où la pièce théâtrale est réellement intéressante. Je veux parler des pièces que l'on joue parfois dans nos collèges. Vous vous demandez pourquoi. — C'est simple comme un problème de géométrie dans l'espace ou la résolution d'une formule algébrique à la vingt-cinquième ou centième puissance — au choix.

Le théâtre m'horripile en raison du faux que l'on y débite à la place du vrai: enlevez le faux et je serai satisfait.... au moins de la bonne volonté des acteurs.

Tout cela pour dire qu'il y avait, avant-hier, une séance dramatique et musicale au Séminaire de notre ville, qu'on y jouait une tragédie en trois actes, pièce assez longue sans l'être trop, d'une portée morale très élevée, etc., etc.

Ah! ces jeunes gens! On aurait dit qu'ils connaissaient mes préjugés contre le théâtre. Ils nous ont donné une pièce vraie. Vingt ans, c'est l'âge de l'enthousiasme, de l'amour du beau et du bon.... Lorsqu'un cœur de vingt ans sent le bien quelque part il le recherche, le trouve, se l'incorpore, ne fait qu'un avec lui.... C'est l'explication que je me suis donnée de ton vrai qui a régné dans l'interprétation de la pièce. Ce n'était plus des élèves de collèges, c'étaient les preux chevaliers de l'âge moderne ressuscités avec toutes leurs qualités et leurs défauts, avec l'apparat royal des costumes multicolores, le luisant des épées, le cliquetis des armes, la majesté des tours crénelées et la froideur des donjons sombres...

Francesco Carrare est une belle pièce: l'intrigue n'est pas trop enchevêtrée, les personnages, sans être très forts, pour me servir d'une expression consacrée, ont le mérite d'être en nombre restreint: il n'y a pas sur la scène de ces multitudes d'acteurs muets qui passent leur temps à se demander ce qu'ils doivent faire de leurs bras, de leurs mains, de leurs pieds, etc.: L'oisiveté est la mère de tous les vices.

Les acteurs de l'autre jour se sont mis à la hauteur de leur tâche et ont su tisser sur les mots du dramaturge les pensées et les sentiments des prétendus personnages: preux, forbans, hommes d'armes et philosophes. Le mérite n'est pas petit et nous tenons à féliciter ceux qui ont incarné si bien, au vingtième siècle, les

héros d'un âge légendaire. Etait-il besoin d'importer Cassels pour organiser les pageants québécois? —

Certes, je ne saurais dire que tout a été parfait. Cette chère langue française. — est-ce sa faute? — on la parle si difficilement d'une manière parfaite! Il faut tant de pureté dans la prononciation, tant de justesse dans l'intonation, tant de mesure dans le volume de la voix et l'emploi de l'accent! On ne peut attendre de jeunes gens, dont la plupart apparaissent pour la première fois sur les planches, cette perfection de diction, cette mesure parfaite, ce velouté, qui sont comme le caractère essentiel de la langue française bien parlée, mais on est en droit d'attendre au moins la tendance à la perfection. C'est pourquoi nous faisons ici cette remarque pour exhorter nos jeunes amis à corriger et corriger sans cesse leur organe.

Vingt fois sur le métier remettez votre voix:

Polissez-la sans cesse et la repolissez.

Un excellent moyen c'est de s'exercer longtemps à l'avance.

Les conversations devraient toujours être soignées et de la plus pure facture française, en classe, à la récréation, partout. La moitié — je dirais le tout — de la besogne préparatoire à une pièce dramatique serait très bien faite. Au reste, la langue française est une perle si précieuse que l'on ne saurait apporter trop de soin à sa conservation intégrale.

Pendant que j'en suis sur ce sujet, qu'on me permette une autre réflexion: C'est avec regret que nous avons vu la scène bouffonne: *Un nouveau venu à la pension*. Le théâtre n'est pas seulement une école de mœurs, — s'il l'est — il est aussi et surtout,

dans les maisons d'éducation, une école de beau langage et de bon goût. Croit-on que des morceaux comme *Un nouveau venu à la pension* perfectionnent le goût des auditeurs? Assurément non. On réclame de toutes parts contre le grotesque de Thimothée de «La Patrie» et Ladébauche de «La Presse»: on a raison. Nos fils parlent naturellement assez mal sans les exercer à l'argot de nos cousins d'outre-mer. Une bonne leçon de déclamation vaut mieux, pour la culture du bon goût, que toutes les contorsions et les gestes faux d'une scène bouffonne.

Nous savons pertinemment que c'est là l'opinion des directeurs du Séminaire; mais ils ont cru devoir céder devant la coutume et satisfaire un peu tous les auditeurs. A notre sens ils leur ont rendu un mauvais service: les applaudissements qui ont accueilli les grimaces de l'acteur *Trufardin*, les réflexions que nous avons entendues: «Est-il fin! est-il farceur!» prouvent que, chez certaines gens, le goût n'est pas encore assez raffiné pour que l'on puisse se permettre d'exhiber le laid afin de faire apprécier davantage le beau.

Qu'ajouterai-je? Je ne veux pas finir avec une pensée triste et une figure de carême. — Parlons de la musique et du chant! — Le bon vieux Malbrouk est désormais immortel. «On entend dans les champs les échos les plus charmants: non, Malbrouk n'est pas mort, non, Malbrouk n'est pas mort, car il vit encore» et il vivra toujours dans notre souvenir, grâce au beau chant qui l'immortalise.

Si nous n'avons guère dormi après la séance, ce n'est pas la faute aux chats, mais bien à Malbrouk qui «s'en va-t-en guerre». «Ah! le cher homme! Faut-il qu'il meure? Aux armes, citoyens!»

SPECTATEUR.

quoi il entra au Barreau en 1847. A partir de cette date il pratiqua au Barreau de Québec et devint plus tard le chef de la société légale Casault, Langlois et Angers.

Il fut professeur de Droit Commercial et Maritime à l'Université-Laval de 1858 à 1891 et fut nommé conseiller de la Reine en 1867. Pendant son séjour au Barreau, il fut chargé de représenter la province de Québec au sein du Conseil d'Arbitrage chargé de faire le partage et de réajuster les comptes en litige entre les anciennes provinces du Haut et du Bas-Canada. Plus tard on le désigna avec le juge Boyce et le juge Burtridge pour régler les comptes pendants entre le Canada et les provinces.

Il représenta le comté de Montmagny à l'Assemblée législative de 1851 à 1857, et le comté de Bellechasse, aux Communes, à partir de 1867 jusqu'à son élévation à la magistrature comme juge puisné de la province de Québec en 1870. Il regut le titre de chevalier en 1894 en même temps qu'il était nommé juge-en-chef de la Cour Supérieure. En 1895 les autorités du Collège Bishop lui conféraient les titres honorifiques de T. G. C. et de D. C. L.

LE TESTAMENT DE SIR L. N.

CASAULT

Dans son testament, Sir L. N. Casault lègue à Lady Casault, son épouse, tous ses biens sans exception. Le défunt a aussi enregistré comme volonté dernière, celle qu'on lui fasse de très simples funérailles. On ne sonnera qu'une cloche et la plus petite. Le cercueil devra être de bois de pin qu'on aura peint en noir dans le genre de ceux employés pour les plus pauvres familles, et il sera conduit par un seul cheval. On chantera un libéra. On ne devra placer autour du catafalque qu'un très petit nombre de bougies dont une à la tête, et une autre au pied. Le dernier paragraphe porte que M. Cyrille Tessier, l'un des amis du défunt, devra faire publier ce testament. Il porte la signature de Sir L. N. Casault, et est daté du 19 novembre 1907.

Sir L. N. Casault

NOTES BIOGRAPHIQUES

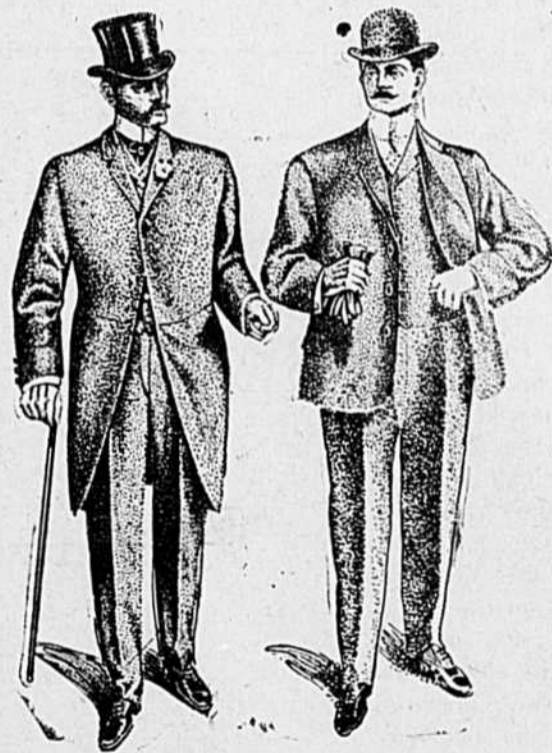
Sir Louis Casault était l'un des citoyens les plus distingués de Québec et aussi l'un des juristes les plus sagaces et les mieux avertis de tout le Canada.

Le souvenir de sa franchise proverbiale, de ses hautes qualités de cœur et des capacités exceptionnelles dont il a fait preuve pendant qu'il occupait les fonctions de juge en chef de la Cour Supérieure restera très vivement dans la mémoire de ses nombreux amis et de tous ceux qui l'ont connu. Il laisse pour déplorer sa perte, une veuve, un fils et quatre filles.

Sir Louis Napoléon Casault était issu d'une ancienne famille originaires de Granville en Normandie. Il était le fils de feu Louis Casault et il naquit à St-Thomas en 1823.

Il fit ses études au Séminaire de Québec et à l'Université-Laval, après

Le Printemps est Arrive!!



Il vous faut une Nouvelle Toilette Qui vous fasse bien

RIEN DE PLUS FACILE

Nous avons les plus belles marchandises à vous offrir pour vous satisfaire.

Les TWEEDS! Les DRAPS! LES SERGES!

Anglais, Français, Américains, de la dernière importation. Aussi, les plus belles marchandises canadiennes.

Nos fournitures sont ce qu'il y a de **PLUS CHIC.**

Venez voir nos nouvelles CARTES DE MODES et faire votre choix.

Hyacinthe DESCHENE

Marchand-Tailleur

Rue St-Germain - - - RIMOUSKI.

"La Prévoyance"

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Vous assure contre Accidents, Maladies, Bris de glaces, garantit la Probité de vos Employés; vous dégage de votre Responsabilité en cas d'accidents à vos employés.

PETITES Primes contre GROS Risques J. C. GAGNE, Gérant Général 71a Rue St-Jacques - MONTREAL.

Bons Agents demandés dans tous les Comtés.

CANADIAN PACIFIQUE

AYEZ de notre agent un exemplaire de...

"Western Canada." LISEZ-LE. Il en a intéressé des milliers. Il sera intéressant pour VOUS

ET, SI VOUS ALLEZ DANS L'OUEST dites-nous QUAND et à quel endroit. Nous vous donnerons nos taux et autres informations.

Ecrivez à F. R. PERRY, D.P.A., C.P.R. St-John, N.B.

UN PIANO DE \$600. POUR \$450.

Sonorité, LE PIANO "VICTORIA" Douceur de touche, est un instrument de musique sans pareil, possédant les dernières perfectionnements artistiques. Beauté, Durée.

PREPARE SUR COMMANDE AVEC LES MEILLEURS MATERIAUX importés de France, d'Allemagne et des Etats-Unis.

SOUS LE CONTROLE DE LA COMPAGNIE DE MUSIQUE VICTORIA ARTHUR CHAMBERLAND, GERANT A RIMOUSKI. PRIX DE FAVEUR AUX AGENTS SEULEMENT.

L'HONORABLE. R. LEMIEUX

Nous extrayons d'un discours prononcé dernièrement devant la Chambre des Communes par l'Hon. Ministre des Postes, les lignes suivantes :

Mon honorable ami (M. Armstrong) a rappelé que le département a jugé à propos de faire l'acquisition d'un navire spécial pour le service de la malle. Je n'aime guère à faire mon propre éloge, mais s'il est une chose dont les intérêts maritimes et commerciaux du pays puissent me féliciter, c'est bien d'avoir autorisé l'acquisition d'un nouveau navire pour le service de la malle à Sydney et à Rimouski.

Ceux qui vont en Europe et qui, en bons Canadiens et en bons patriotes reviennent au pays par la voie du Saint-Laurent ont eu plus d'une fois à rougir du service qui existait à Rimouski. La première chose que les étrangers ou les Canadiens revenant d'Europe apercevaient, c'était une espèce de remorqueur venant à la rencontre du paquebot, sans le moindre confort pour les passagers et sans compartiment spécial pour le courrier. Bien souvent ce remorqueur ne venait pas assez tôt à la rencontre du paquebot et manquait le courrier au grand inconvénient des voyageurs et du public et au détriment de la réputation du Canada.

La première délégation que j'ai reçue, à mon arrivée au ministère des Postes était une délégation de la chambre de commerce et de la fédération maritime, me demandant d'établir à Rimouski un service qui ferait honneur au Canada. Je répondis que j'étais à peine entré en fonction et que je n'étais pas encore au courant de la question, mais que j'irais à Rimouski me rendre compte de la situation, par moi-même. Je me rendis à Rimouski et si vous y retourniez aujourd'hui, monsieur l'Orateur, vous pourriez constater l'énorme changement survenu.

Je commençai par demander au ministre des travaux publics un quai digne de ce nom, l'éclairage électrique et un hangar pour les passagers et les marchandises, il n'y avait même pas un hangar. Vous y verriez aussi un des plus beaux navires de la flotte de l'Etat, le "Lady Evelyn". Je ne suis pas un expert en fait de navires et je n'ai pas acheté celui-ci moi-même. Mais l'an dernier, après avoir demandé un crédit à cet effet, et après l'avoir obtenu sans que la moindre opposition se soit fait entendre, j'envoyai en Angleterre un des meilleurs fonctionnaires du département, le sous-ministre-adjoint, M. Lashinger, qui n'est pas non plus un expert mais qui est un homme très prudent et très consciencieux. Suivant mes instructions il se rendit tout droit chez le haut commissaire qui le mit en relation avec l'amirauté britannique. Guidé par les conseils des officiers de l'amirauté, il acheta le "Lady Evelyn" pour \$60,000 ou environ.

Quant à la valeur du navire, mon honorable ami me permettra de lui dire que non pas une fois ni deux fois, mais dix fois au

moins, des membres de la Fédération maritime m'ont affirmé que je pourrais le revendre un tiers de plus qu'il n'a coûté au département. Mon hon. ami est certainement mal renseigné quand il dit que ce navire a manqué le courrier. Le "Lady Evelyn"—sous un autre nom, il est vrai—faisait en Angleterre le même service qu'il fait ici, avec cette différence qu'en Angleterre, la distance à parcourir était plus considérable.

Ce navire a un vaste pont pour recevoir le courrier et d'excellents quartiers pour les passagers. A son premier voyage l'an dernier, lorsque nous sommes allés à la rencontre de l'"Empress of Britain", le premier passager que j'aperçus sur l'"Empress" fut le principal de l'université McGill qui se rend ordinairement en Angleterre une fois par année. J'ai été fier de l'entendre me dire : "Enfin, vous vous êtes débarrassé de ce honneur "Rhoda", et je suis fier maintenant en entrant dans les eaux canadiennes, de trouver un service convenable pour les voyageurs".

L'honorable député de Lambton-est (M. Armstrong) dit que l'équipage du "Lady Evelyn" est de 20 ou 25 hommes. Oui, ce navire est équipé comme doit l'être un bateau-poste du Canada. Ces hommes sont payés à l'année, car ce service n'est pas seulement pour Rimouski mais aussi pour Sydney. Pourrait-on trouver un équipage convenable s'il fallait le renouveler à chaque voyage ? Le navire est peut-être actuellement à Sydney, mais dans quelques semaines, il sera de retour à Rimouski, s'il fallait engager de nouveaux matelots à chaque voyage, aurait-on un équipage bien exercé, à des prix modiques ?

L'honorable député de Simcoe-est (M. Bennett) fait entendre des marques d'approbation moqueuse. Soupçonne-t-il quelque opération louche dans les mouvements de ce navire ? Je le défie d'examiner les livres bleus, de demander tous les documents et tous les états qu'il voudra ; je l'invite à venir visiter le "Lady Evelyn"; j'ai visité New-York et Liverpool, et je lui promets de lui faire voir le plus beau bateau poste, non seulement du Canada, mais du continent.

M. ARMSTRONG : L'honorable ministre me permettra-t-il une question ? Qu'est-ce que coûte annuellement ce navire ? Celui qu'il a remplacé ne coûtait que \$4,000 par année.

L'hon. M. LEMIEUX : En effet ; nous avions un engagement de cinq ans avec le capitaine du "Rhoda", pour \$4,000 par année. A six pour cent, cela représente un capital de \$70,000. Or le "Lady Evelyn" a coûté environ \$60,000, ce qui représente un intérêt annuel de \$3,600. Il y a donc économie de ce côté.

Il n'est que juste que ce navire appartienne au département des Postes, pour qu'il soit directement sous nos ordres. Mon honorable ami peut être certain que ce navire ne donnera lieu à aucun scandale. Les officiers du département à Ottawa examinent soigneusement toutes les factures, et voient à ce que ce navire

soit bien équipé, bien administré, et ne donne lieu à aucune opération louche.

M. ARMSTRONG : Je demandais un simple renseignement. Je désirerais savoir si c'est possible, quelles sont les dépenses annuelles de ce navire.

L'hon. M. LEMIEUX : Il y avait récemment une question à ce sujet, sur l'ordre du jour et j'ai donné le chiffre des dépenses pour le dernier exercice. Je ne me le rappelle pas dans le moment. Quand aux dépenses de l'exercice courant, elles ne font que commencer. Plus tard, quand les crédits du département seront en discussion, si mon honorable ami veut renouveler sa question je lui donnerai tous les détails et il verra que les dépenses faites pour ce navire sont très modérées.

Mon honorable ami de n'importe aussi comment il se fait que le "Lady Evelyn" arrivé ici au mois de mai l'an dernier, n'ait été mis en service qu'à la fin du mois d'août. La réponse est facile. Bien que le quai de Rimouski soit très long, malheureusement il n'y avait pas assez d'eau à l'extrémité pour permettre au "Lady Evelyn" d'accoster. Il a fallu faire des travaux de dragage dans le chenal, et dès qu'ils furent complétés le navire fut mis en service.

QUE FAUT-IL BOIRE ?

Question compliquée.

D'abord, quand faut-il boire ? — Quand on a soif ! direz-vous ? — Non pas toujours !

C'est une mesure de sagesse, qu'en été il faut boire le moins possible en mangeant, pour ne pas troubler une digestion déjà paresseuse en cette saison. Une trop grande quantité de boisson, prise à table, nuit, pour ainsi dire, les aliments et entrave le bon fonctionnement de l'estomac.

L'abondance des boissons dilue trop le suc gastrique et prolonge, au delà du temps ordinaire, la digestion stomacale. Ne prenez que de petites quantités de liquide pendant les repas.

S'il fait chaud, si vous avez grand soif, buvez surtout en dehors des repas. C'est un conseil de première importance.

Il n'est pas indifférent de boire quoi que ce soit. Nous sommes tentés, chaque fois que nous en avons l'occasion, de prendre les boissons les plus froides possibles. Nous suçons de la glace si nous en avons l'occasion. C'est une hérésie hygiénique ! Les boissons glacées sont capables, à divers égards, de produire une action nocive sur l'estomac. Elles entravent net la digestion. Il est toujours contre indiqué de donner brusquement, à un être dont la température normale oscille entre 37°, des aliments ou des boissons qui sont à zéro. C'est le bon sens. La différence est trop considérable et l'ingestion de ces choses glacées tend à révolutionner l'équilibre de température qui nous est si nécessaire. Donc, pas de boissons glacées. Fraîches, soit : glacées, non pas. Il faut surtout les éviter quand vous avez plus chaud que d'habitude, quand vous êtes tout en eau, ou tout en nage, comme on dit dans le Nord de la France.

Les boissons alcooliques, bière, vins, liqueurs ne sont pas davantage à conseiller en été, surtout quand elles sont d'une certaine richesse en alcool. Il faudrait en prendre une trop grande quantité pour arriver à éteindre sa soif, et on risquerait d'arriver à un résultat tout à fait opposé à celui qu'on aurait souhaité :

**Regenez
Votre Sang**

C'est dans le sang que tous nos organes puisent les éléments nécessaires à leur nutrition.

Si vous voulez combattre d'une manière certaine la pâleur et la faiblesse, chassez du sang le poison qui cause cette maladie en prenant du

Vin St. Michel

qui par ses riches principes ferrugineux provenant de la vigne même, purifie et régénère le sang.



Boivin, Wilson & Co
520 Rue St. Paul, - Montreal
Agents pour l'Amerique

Eastern Drug Co.
Agent pour les Etats Unis
Boston

PRENONS GARDE AU FEU !

Une police prise dans la Compagnie d'Assurance Mutuelle **CANADA-FEU** Gérée par des Canadiens pour les Canadiens protège efficacement, économiquement. Elle jouit de la confiance universelle ; ses progrès montrent sa force et sa vitalité.

Polices émises	1906	1907
	3207	4012
Assurances en vigueur	\$6,307,724.00	\$8,074,472.00
Actif	130,750.47	170,968.43

Agents honorables demandés partout où la Compagnie n'est pas représentée.

Brochures et Prospectus sur demande. **La Cie d'Assurance Mutuelle Canada-Feu,**
J. B. PILLION, Agent, Rimouski. HERMENEUILLE SIBOIS, Agent, Ste-Luce. A. P. SIMAR, Gérant, MONTREAL.

on se serait altéré au lieu de se désaltérer, on aurait augmenté sa température au lieu de la diminuer.

Les véritables boissons d'été sont, de l'avis des meilleurs juges, le café, le thé, les tisanes, c'est-à-dire les boissons aqueuses.

Je n'ai pas grand'chose à ajouter à ce que tout le monde sait du café. C'est une boisson nationale au même titre que la bière. Plusieurs fois ici nous avons parlé de sa préparation. Il serait utile de faire observer que l'abus du café fort, même en été, est à déconseiller. Un café faible suffit.

Je ne vanterai pas le thé de Chine plus qu'il ne faut : une boisson, réputée en Chine, peut être d'assez mince importance chez nous. Le thé exotique m'apparaît plutôt comme une médecine que comme une boisson. Il est d'ailleurs beaucoup trop excitant pour être bu tous les jours. Mais, puisque nous en sommes à parler de thés ou des tisanes, pour employer un mot moins ambitieux, je rappellerai à mes lecteurs qu'une des meilleures boissons d'été c'est la tisane de cassis.

La tisane de feuilles de groseille noir, ou de cassis, mérite une mention particulière. Par sa saveur, sans porter à boire, elle laisse derrière elle la plupart des préparations théiformes. Elle a le double avantage d'être à la portée de toutes les bourses, et d'être agréable même froide ; elle a encore la supériorité de ne pas avoir l'effet excitant du thé qui, pris d'une façon continuelle, amène quelquefois des crises douloureuses. D'autre part, avec une pareille boisson, l'abus n'est pas près de l'usage, et c'est ce qu'il faut. La recette en est facile ; prenez autant de feuilles qu'en peut contenir la main ; versez par dessus un litre et demi d'eau bouillante, laissez infuser pendant une heure, et buvez. On peut associer au cassis, le bois de

réglisse et l'écorce de citron, la tisane n'en vaudra que mieux.

Il est temps de conclure :

Faut-il boire, pendant l'été ? Oui, quand il fait chaud il faut boire d'avantage qu'en tout autre temps. Mais évitez de surcharger l'estomac de boisson, à l'heure des repas.

Que faut-il boire ? Des boissons pas trop froides, et de préférence du café, du thé, de bonnes tisanes.

Docteur POL DEMADE.

A LOUER

L'excellent hôtel d'été "Sea Breeze", situé Pointe-au-Père, près du quai et de la grève; endroit des plus favorables pour bains d'eau salée. Ecurie spacieuse. Livrable le premier mai prochain.

Aussi une maison très confortable, située au même endroit, près du rivage contenant onze grandes chambres meublées, avec lingerie, couvertures de lit, vaisselle & si nécessaire.

On offre aussi en vente, à bon marché, une barge de 25 pieds, toute neuve, avec voilure neuve, ainsi qu'un très bon yacht.

S'adresser à

M. JOHN MCWILLIAMS
Pointe-au-Père-Co. Rimouski

A VENDRE

Un emplacement sur lequel se trouve une maison et boutique de forge. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux à ADELARD THEBERGE, Sayabec.

Brique! Brique!

La manufacture Briques, dont M. Fortunat Ringuet est le propriétaire, à Rimouski, est en pleine activité.

On y trouvera toujours de la **BRIQUE** de première classe A DES TAUX MOÉRÉS.

FORT. RINGUET
— MANUFACTURIER —
RIMOUSKI, - - - QUE

IROQUOIS Tabac Naturel à Fumer 5 le paquet

LA BANQUE NATIONALE

(FONDÉE EN 1860)

CAPITAL, - \$1,800,000—RÉSERVE, - \$750,000

Nous payons l'INTERET aux déposants quatre fois l'an
a nos quarante bureaux

**NOUS ACCEPTONS DES DEPOTS DE \$1.00 ET PLUS.
L'INTERET COMPTE DU JOUR DE DEPOT.**

Nous avons des correspondants par le monde entier et nos
TRAVELLERS CHEQUES sont payables au pair par tous.

Notre bureau de **PARIS (RUE BOUDREAU, 7 SQUARE DE
L'OPERA)** offre des avantages exceptionnels au public voyageur.

Les virements de fonds, les collections, les paiements, les crédits
commerciaux et les placements sont effectués en Europe, aux États-
Unis et au Canada, AUX PLUS BAS PRIX.

P. VALLÉE, Gérant de la
Succursale de Rimouski.

LES ELECTIONS

Des assemblées seront tenues, à
St-Fabien, dimanche après la messe,
et à St-Simon, après les vêpres. Al-
lons-y en foule, des orateurs dis-
tingués adresseront la parole.

Société St-Jean Baptiste

Il y aura dimanche prochain,
au palais de justice à Rimouski
à l'issue de la grand-messe une
assemblée générale de la dite So-
ciété où il sera procédé à l'élec-
tion des officiers et etc et a part
cela pour affaires très impor-
tantes.

Par ordre,
du Président



NOTES LOCALES

—Au moment de mettre sous
presse, nous recevons le 48^e rapport
annuel de La Banque Nationale.
Nous regrettons d'être forcé de re-
mettre à notre prochain numéro la
publication de ce rapport. Cepen-
dant nous croyons bon de dire que
cette Banque a encore, cette année
placé à son fonds de réserve la somme
de \$150,000.00. Le montant total
de ses dépôts est de \$9,281,218.17.

Nous voyons aussi avec le plus
grand plaisir, que cette banque, à
l'exemple d'autres grandes institu-
tions financières, a décidé d'établir
un fonds de pension pour ses em-
ployés.

—Lundi étant fête légale les bu-
reaux publics et les banques seront
fermés.

—M. le Dr Lepage est à Québec,
en voyage d'affaires.

—Mde Ortiz, de Montréal, fille de
M. John McWilliams, est actuelle-
ment parmi nous.

—MM. P. Tremblay, de Ste-Luce;
LeBlanc, St-Gabriel; Ernest Rioux,
Bic; Jos Belzile, Ste-Luce, étaient
ici ces jours derniers.

—La goëlette "Marie-Emma"
capt. Pierre Pineau, part aujourd'hui
pour Québec.

—Melle Clara Ruest, modiste, de
St-Anaclet, remercie ses clientes de
l'encouragement qu'elle a eu par le
passé et sollicite de nouveau leur
patronage. Elle a toujours en mains
un ASSORTIMENT DE CHAPEAUX
des dernières nouveautés. 5-4f.

—La soirée annoncée pour le 24
mai est remise à plus tard.

—Notre ami M. Francis Helleur,
est parti jeudi matin pour Montréal.
M. Helleur reviendra à Québec et
prendra passage à bord de "l'Em-
pres of Ireland" M. Helleur va à He de
Parey, Ang., faire visite à sa famille
qu'il n'a pas vu depuis 3 ans. M.
Helleur espère visiter la France et
reviendra vers le 21 août. Bon voyage
à notre ami.

—M. Ach. St-Laurent, de St-
Anaclet, était à Rimouski, lundi
dernier et est venu faire visite à
nos bureaux.

—M. Ach. Michaud, de St-Fa-
bien, était en ville mardi.

—M. Sam. Caron, ex-maire de
St-Donat, était à Rimouski, mer-
credi.

—M. et Mde Albert Beaulieu,
de Sayabec, sont venus faire une
promenade chez leurs parents, à
Rimouski.

—Mde Ernest Devost, du Bic
était en ville jeudi.

SOUSSIONS DEMANDEES

Les soumissions seront reçues jus-
qu'au 4 juin pour les réparations du
presbytère de St-Anaclet et construc-
tion d'une cuisine de bois et brique.

Les plans et devis pourront être vi-
sités, chez M. Hubert Ruest, Secré-
taire. Il est attendu que Messieurs les
syndics ne s'engagent pas à excepter la
plus basse ni aucune des soumissions.

JOHN CAHILL,
Président des Syndics.

COUR SUPERIEURE } IN RE : ABSOLON
Rimouski } LAVOIE, de la pa-
No 3671 } roisse d'Amqui,
Requérant cession

Dame JOSEPHINE TALBOT, épouse de Al-
phonse Rioux, faisant commerce à Amqui, sous
la raison sociale de "A. Rioux & Cie,"

Insolvable.
La dite insolvable ayant fait cession de ses
biens pour le bénéfice de ses créanciers, avis
est par le présent donné à ses créanciers, d'être
présents au bureau du protonotaire, le 30 mai
1908, à onze heures du matin, pour donner leur
avis sur la nomination d'un curateur et des
inspecteurs.

Bureau du protonotaire, Rimouski 21 mai 1908
V. E. PARADIS,
FISET, TESSIER & TESSIER, Gard. prov.
Proc. du reqt. 5 2-f.

Province de Québec }
District de Rimouski } Cour de Circuit
No 8565 }

Le collège des médecins et chirurgiens de la
province de Québec, Demandeur,

vs
Léa Tremblay, actuellement dans la paroisse
de Saint-Octave de Métis, épouse de Thomas
Roy, tous deux de la cité de Boston, dans les
Etats-Unis d'Amérique, et le dit Thomas Roy,
mis en cause pour assister son épouse aux fins
des présentes, Défenderesse.
Il est ordonné au dit mis en cause, Thomas
Roy, de comparaître dans le mois.
Rimouski, 8 mai 1908.

LETENDRE & CHAMBERLAND,
J. N. POULIOT, G. C. C.
Proc. dem. 4 2-f

Dr Z. VEZINA

Ex-Elève des Hôpitaux de Paris
SPECIALITE:

MALADIES des YEUX, OREILLES, Nez, GORGE.
BUREAU: Fraserville chez Dame Vve Pierre
Dion, coin des rues Joly et Station.

Tel. Kamouraska No: 325

Heures de Bureau: 8.30 hrs à
11.30 hrs A. M. et 1.30 hrs à 5
hrs P. M. Soir de 7 à 8 h. P. M.



Le ministère des travaux publics recevra
jusqu'à 4.30 p. m., vendredi, 29 mai 1908, des
soumissions pour faire des réparations et des
améliorations à l'édifice public de Rimouski,
P. Q., lesquelles devront être cachetées, adres-
sées au sousigné et porter sur leur enveloppe,
en sus de l'adresse, les mots: "Soumission
pour réparations et améliorations à l'édifice
public, Rimouski, P. Q."

On peut consulter les plans et devis et se
procureur des formules de soumissions au mini-
stère des travaux publics, à Ottawa et en s'a-
dressant à M. A. Lepage, gardien de l'édifice
public, à Rimouski, P. Q.

Les soumissions devront être libellées sur les
imprimés que le ministère fournit à cette fin et
devront porter la signature des soumissionnai-
res.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du
montant de la soumission, à l'ordre de l'hono-
rable ministre des travaux publics et accepté
par une banque à charte, devra accompagner
chaque soumission. Ce chèque sera confisqué
si l'entrepreneur dont la soumission aura été
acceptée refuse de signer le contrat d'entre-
prise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les
soumissions qui n'auront pas été acceptées se-
ront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la
plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

FRED. GÉLINAS

Secrétaire.

Ministère des travaux publics,

Ottawa, 12 mai 1908.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune
note pour la publication de l'avis ci-dessus,
lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cet-
te publication. 4 2 f.

EUG. BANVILLE RIMOUSKI

Remercie sa nombreuse clientèle de
l'encouragement qu'il a reçu dans le
passé et espère être favorisé de vos
prochaines commandes.

aura constamment en stock:
BIÈRE et PORTER, « BEAUPORT »
EXTRAIT de MALT
LAGER, ROYAL ALE, etc.

aussi une spécialité: Liqueurs
douce de toutes sortes:
GINGER ALE, CREAM SODA
etc., etc.



A VENDRE

Une terre de 12 arpents en largeur et un
mille de profondeur, terre presque toute faite à
la charrue. S'adresser à M. Joseph Larue, à
Ste-Florence de Beauvillage, ou à A. H. Larue,
P. O. B. 218, Rimouski.

A LOUER

Le magasin occupé par M. Thomas Pinault,
marchand au Quai, ainsi qu'un logement priv-
é. Très bon poste de commerce. S'adresser au
Capt Pierre Pinault, Quai Rimouski.

A VENDRE

Une très bonne terre, mesurant 3 arpents de
feront sur 49 de profondeur, toute en culture,
avec bonne maison, granges etc. Aussi un
jeune cheval de 3 ans. S'adresser à M. Joseph
Heppell, St-Anaclet.

Province de Québec }
District de Rimouski } Cour de Circuit
No 8606 }

Joseph Turcotte, marchand, de la paroisse
de Saint-Damase, Demandeur,

vs
Basile D'Astous, autrefois de la paroisse de
Saint-Damase, maintenant absent de la pro-
vince de Québec, et résidant aux États-Unis
d'Amérique, Défendeur,
Il est ordonné au défendeur de comparaître
dans le mois.

Rimouski, le 20 mai 1908.
LETENDRE & CHAMBERLAND,
JEAN P. MARTIN, G. C. C.
Proc. du dem. 5 2-f.

VENTE A L'ENCAN

RE: JOSEPH HEMOND, Marchand, Mont-
Louis, Co Gaspé.

Insolvable.
Sera vendu à mon bureau: 44, rue Dalhou-
sie, Québec.

VENDREDI, le 5 JUILLET 1908 à 11 Hrs a. m.
L'actif de cette succession comme suit:

A.—Fonds de commerce général,\$ 345.50
B.—Crédits..... 1,274.23
C.—Un emplacement situé à Mont-Louis de 135
pièds par 133 pièds, avec maison privée,
magasin et autres bâtisses dessus construites
et occupées par l'Insolvable.

Le magasin sera ouvert vendredi, le 29 mai
courant, pour inspection du Stock et crédits.
V. E. PARADIS
Cessionnaire syndic

AVIS

J'ai l'honneur d'informer ma clientèle et le public en général
que je continuerai comme par le passé les affaires de la Succession
M. Ringuet.

J'aurai toujours en stock un assortiment complet des meilleures
marques de

LIQUEURS ET EPICERIES.

Les VINS, BRANDY, SCOTCH et LIQUEURS sont
importés directement.

Gin John de Kuiper, caisse rouge, \$12.00, caisse verte, \$6.50, bouteille 5
dem. 90cts; bouteille 3 dem. 60cts.—Gin Kiderlen, caisse rouge, \$11.00;
caisse verte, \$6.50 et \$6.00; bouteille 5 dem. 80cts, bouteille 3 dem. 45cts
et 50cts.—Gin Canadien Melcher, caisse rouge \$11.25, caisse verte \$5.85,
caisse violette \$5.75; bouteille 5 dem. 75cts, bouteille 3 dem. 50cts, Pony
25cts.—Gin en fût Melcher \$2.00 le gallon, 50cts la pinte.—Gin en fût de
Kuiper \$3.00 le gallon 75cts la pinte.—Brandy Jules Robin \$9.50 la caisse,
90cts la bouteille.—Brandy Lavire, \$7.50 la caisse 75cts la bouteille.—Rye
\$3.00 le gallon.—Scotch 75cts \$100 \$1.25 la bouteille.—Brandy Hennessy et
Martell \$1.25 la bouteille.—Vin rouge et blanc 75cts à \$4.00 le gallon.—Vin
rouge et blanc 25cts à \$1.00 la bouteille. Whisky, \$4.75 le gallon.

**Grande vente sans réserve, 10 p. c. en bas du
prix coutant d'un magnifique stock de Chaus-
sures, pour hommes et femmes.**

Une visite est respectueusement sollicitée.

ADHEMAR RINGUET

MARCHAND

Rue St-Germain, - Rimouski.

Tonique, Apéritif, Reconstituant

Le Vin des Carmes

Le plus ancien des vins médicaux

est prescrit avec le plus grand succès par la
Profession Médicale dans les cas d'Anémie,
Manque d'Appétit, Dyspepsie, Irrégularités
des fonctions sexuelles. Recommandé aux
Convalescents des Fièvres et de toutes les
maladies débilitantes.

Généralement adopté dans les Hôpitaux.

HOSPICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ.—Nous, soussignées,
certifions que le VIN DES CARMES est un excellent tonique qui a fait
un bien réel à celles de nos Sœurs qui en ont fait usage. Plusieurs de
de nos Missions l'ont aussi employé avec succès.
LES SŒURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC.

Dépôtaires Généraux: A. TOUSSAINT & CIE, Québec

SI vous avez MAL AUX YEUX



Si vous sentez quelque défectuosité
pour lire, voir de près ou de loin,
Venez me voir.

CONSULTATION GRATUITE

JE VOUS DIRAI S'IL VOUS FAUT DES VERRES OU VOUS FAIRE
TRAITER PAR UN MÉDECIN OCULISTE.

Ls. Ph. MARTIN, Opticien réfractionniste, Membre de
l'Association des opticiens de la Pro-
vince de Québec.

Vous trouverez toujours à l'IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE RIMOUSKI, un beau
choix de papier à lettres, enveloppes, etc. Papeterie et imagerie de deuil, en
gros et en détail 313

ODL. BRODRIQUE

PLOMBIER, FERBLANTIER ET ELECTRICIEN

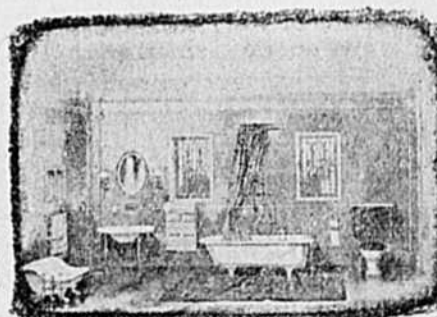
Spécialités:

PLOMBERIE

en tous genres

APPAREILS

DE CHAUFFAGE: Vapeur,
Eau chaude, Air chaud, Gaz
etc.



Installation de lumière et cloche électriques.
Bicycles réparés, etc.

Téléphone No. 16

RIMOUSKI, P. Q.

Baume Rhumal

25 Ans
de
Succès!

Le Remède le plus efficace et le plus
digne de confiance pour la prompte
guérison des: Rhume, Toux, Bronchite,
Extinction de Voix, Croup et autres
Affections de la Gorge et des Poumons.

Pas d'effets facheux à craindre

Vendu chez tous les marchands 25c. la bouteille. Préparé
exclusivement par L. R. BARIDON
13 RUE ST-JEAN
MONTREAL, Canada.

LA CANDIDATURE DE M. ASSELIN

CE QU'ON EN DIT

(De l'Evenement du 19 mai) :

A la demande d'un grand nombre de citoyens, libéraux et conservateurs, M. Asselin a résigné sa position de Shérif et s'est décidé à briguer les suffrages des électeurs de son comté.

Le nouveau candidat, bien que depuis assez longtemps retiré du monde politique, est cependant loin d'y être un inconnu. C'est au contraire, un vieux parlementaire, qui fut activement mêlé aux luttes du passé, et qui après s'y être livré avec ardeur et succès, après avoir consacré, avec une généreuse abnégation, ses talents, sa fortune et sa santé aux intérêts de ses concitoyens, crut de son devoir d'abandonner pour un temps la vie politique, qu'il est décidé de reprendre aujourd'hui. C'est avec joie que nous saluons sa réapparition dans l'arène électorale.

Ancien député connaissant à fond l'histoire et les hommes politiques de Québec, journaliste influent, M. Asselin candidat est favorablement accueilli et fermement appuyé par tous ceux qui s'intéressent à la bonne et sage gestion de nos affaires provinciales. Son entrée au parlement sera à n'en pas douter une heureuse acquisition dont notre législature sera fière à bon droit.

M. Asselin est trop avantageusement connu dans le comté de Rimouski pour que nous insistions sur les mérites de ce publiciste distingué et les brillantes qualités qui en feront un député pouvant représenter ses électeurs avec dignité. L'influence dont il a joui dans ce comté et dans celui de Matane a été considérable et le rôle qu'il y a rempli a été assez prépondérant pour qu'il nous paraisse légitime de résumer en peu de mots sa carrière publique.

Jeune avocat au barreau de Rimouski, il se lança de bonne heure dans la tourmente politique et après s'être porté candidat dans Rimouski, qui comprenait alors le comté de Matane, ses concitoyens lui confiaient le mandat de député. Mentionnons que le chemin de fer qui se construit actuellement entre Matane et Petit Métis fut projeté et inspiré en ce temps-là, et que M. Asselin fut un de ceux qui prirent l'initiative de présenter à la Chambre le bill constituant en corporation la première compagnie aux fins de cette construction et qui s'appelait « La Cie de chemin de fer Rimouski et Gaspé ». Depuis sa sortie de la politique, M. Asselin n'a jamais cessé de lui donner son parfait appui et le secours de son journal pour mener à bonne fin l'entreprise depuis si longtemps commencée.

Ayant été nommé shérif en 1895, M. Asselin, tout en remplissant avec habileté les charges de son importante fonction, continua d'exercer au milieu de ses compatriotes une excellente influence en leur rendant de précieux services et en se plaçant à la tête de tous les mouvements patriotiques et sociaux qui agitaient la ville et le comté de Rimouski.

L'une de ses plus belles œuvres et l'un de ses plus justes titres à la reconnaissance de ses concitoyens, ce fut bien la fondation et l'implantation difficile au milieu de la population d'en bas d'un journal indépendant des partis politiques, et qui ne manqua jamais l'occasion de prendre avec ardeur la défense des intérêts locaux.

Aussi, voyons-nous aujourd'hui le « Progrès du Golfe » florissant répandu par tout le territoire qui forme les cinq comtés de Rimouski, Témiscouata, Matane, Bonaventure et Gaspé, et offrant chaque semaine une saine lecture à plus de 6,000 lecteurs et abonnés. L'œuvre d'un journal hebdomadaire, comme le « Progrès du Golfe » dans le diocèse de Rimouski, est des plus importantes et pour l'avoir entreprise et réalisée, M. L. N. Asselin a gagné encore une plus large place dans l'estime de ceux au milieu desquels il vit.

Ce fut M. le Shérif Asselin qui en 1904, appuyé par des patriotes dévoués entreprit avec succès de relever la Société St-Jean-Baptiste de Rimouski, depuis longtemps reléguée dans l'oubli et l'abandon. Il en remplit avec tact et honneur la charge de président actif jusqu'à l'année dernière où il refusa de se faire réélire.

Que dirons-nous maintenant de sa candidature ? L'ancien maire de Rimouski se présente devant l'électorat comme candidat indépendant. Nous savons, et nous sommes en mesure de l'affirmer, que son INDÉPENDANCE EST RÉELLE ET LOYALE. Pour nous, l'indépendance est chose si belle en politique ; nous la voyons, dans la personne de rares individus qui la pratiquent, si lâchement méprisée et si méchamment attaquée par les créchards, et les moutons ministériels que nous n'hésitons pas, sûrs du reste, de rencontrer l'adhésion d'un grand nombre de conservateurs et de libéraux de Rimouski, d'appuyer cordialement la candidature de M. Asselin. Son expérience des choses politiques, sa probité et ses talents sont autant de garanties qui invitent les électeurs à se ranger en masse en faveur de sa cause et à assurer sa rentrée à la Législature.

Il est l'adversaire, en cette lutte, de M. P. E. D'Anjou, élu en novembre dernier. Les électeurs de Rimouski s'attendaient à plus de fierté et de grandeur d'âme, et surtout à plus d'indépendance chez leur représentant. Ils auront à se prononcer de nouveau le 8 juin, prochain.

(De la Patrie" du 21 mai)
« M. L. N. Asselin, C. R., se présente comme candidat indépendant. M. Asselin qui vient d'abandonner, pour rentrer dans la tourmente politique la position de shérif, qu'il remplissait depuis plusieurs années, est certainement un des hommes les plus en vue de la vaste région du golfe, laquelle comprend les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Gaspé et Bonaventure. Depuis son entrée au Barreau, il a exercé dans cette contrée et dans le district de Rimouski, particulièrement, une influence prépondérante.

Il a été porté successivement à tous les honneurs. Il fut maire et député de Rimouski à la législature.

C'est M. Asselin, qui, il y a quelques années, releva, grâce à son initiative et son énergie, la Société Saint-Jean-Baptiste, dont il fut pendant cinq ou six ans, le président.

En 1904, il fonda « Le Progrès du Golfe » journal hebdomadaire publié dans les intérêts de la région du golfe ».

(Du Chronicle, Québec, 18 mai 1908)

« Nous apprenons avec plaisir que monsieur L. N. Asselin, C. R. qui vient de donner sa démission comme shérif de Rimouski et ancien membre de la Législature pour cette division en appellera à ses anciens électeurs comme adversaire de M. D'Anjou. Nous félicitons les électeurs de Rimouski d'avoir choisi un homme tel que M. Asselin pour représenter leurs intérêts devant la Législature comme il l'a fait par le passé avec tant de talent et dévouement. La carrière politique de M. Asselin est trop bien connue pour que nous en parlions longuement. Après avoir été l'un des membres les plus distingués du Barreau de Rimouski il s'en retira pour accepter la position de Shérif de ce district et consacra ses loisirs à la rédaction du Progrès du Golfe, fondé par lui en 1904 dans un but d'utilité pour la population de cette partie de la Province. Le Progrès du Golfe fut adapté à la mentalité de la population en général, et s'est fait l'avocat de toutes les mesures sages tendant au perfectionnement de nos systèmes d'éducation d'agriculture et de colonisation.

Nous espérons que nos amis de Rimouski apprécieront la conduite prise par M. Asselin et se hâteront d'ajouter un nouveau triomphe à la carrière d'un homme dont le seul défaut en politique a été de s'oublier lui-même pour consacrer ses talents au bien du pays et à l'avantage de ses électeurs »

AVIS DE FAILLITE

CANADA
Province de Québec } COUR SUPERIEURE
District de Gaspé }
Dans l'affaire de T. J. LAMONTAGNE & FILS, marchands, Ste-Anne des Monts, Insolvable.

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un ordre de la cour en date du 15 mai 1908, une assemblée des créanciers des dites insolvables aura lieu au Palais de Justice à Percé, mercredi, le 3 juin 1908 à 11 hrs a. m. pour donner leur avis touchant la nomination d'un curateur et d'un ou plusieurs inspecteurs aux biens de cette succession.

V. E. PARADIS, Gardien provisoire.
Bureau : 44 rue Dalhousie, Bâtisse de la Cie Richelieu, Québec, 18 mai 1908

VENTE A L'ENCAN

Re : ERNEST HEMOND, marchand, Mont-Louis, Co. Gaspé, Insolvable.

Sera vendu à mon bureau : 44 rue Dalhousie, Québec.
VENDREDI, le 5 JUIN 1908 à 11 hrs a. m. L'actif de cette succession comme suit :
A.-Fonds de Commerce général.....\$ 327.93
B.-Crédits,..... 205.15
C.-Tous les droits du failli dans une propriété qui lui sert de magasin et maison privée, bâtie sur une partie du No. deux (2) de la Seigneurie du Mont-Louis Est de la Rivière à Pierre, Paroisse Mont-Louis.

Le magasin sera ouvert vendredi, le 29 mai courant, pour inspection du stock et crédits.
V. E. PARADIS, Cessionnaire Syndic.

On Demande

Un commis connaissant le commerce de bois. S'adresser à
M. J. A. THEBERGE, Rimouski ou Lac-au-Saumon.

L. DIONNE, Président N. BERNIER, Sec.-Gérant A. AUDET, Inspecteur
CAPITAL AUTORISE \$1,000,000.00

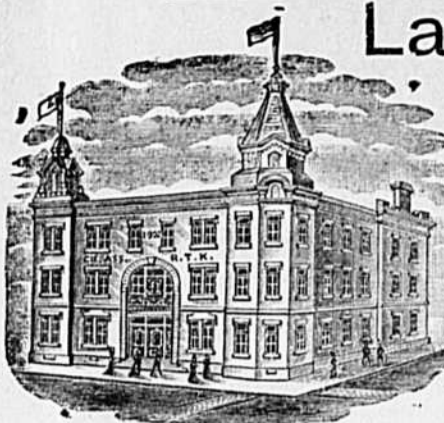
La Rimouski

Cie d'Assurance contre l'Incendie

Etablie en 1876

Opérant sous le contrôle du gouvernement fédéral

Assurances en force : \$20,000,000



Bureau-Chef - RIMOUSKI, Que.

RHUMATISME INFLAMMATOIRE

guéri en quelques heures à l'aide de l'Elixir Anti-Rhumatique du Dr Joseph Comtois, qui fait une spécialité du Traitement du Rhumatisme Aigu, Chronique, Articulair, Inflammatoire, Musculaire, Goutteux, ainsi que du Lumbago et de la Sciaticque. \$2.50 la bouteille. Demandez-le à votre pharmacien, ou à M. le Dr JOSEPH COMTOIS, 1636 rue St-Jacques, angle de la rue Atwater, Montréal. Consultation chez lui, à domicile ou par correspondance.

Examinez bien l'Oreille de cette Charrue.



Pour usage général. L'oreille de cette charrue est adaptée spécialement aux terrains de la Province de Québec et travaillera à perfection partout, excepté dans les terres argileuses les plus pesantes où notre No 2 est préférable. Nous la garantissons pour donner entière satisfaction à tous et pour faire une raie d'une bonne largeur.

Largeur du talon, 8 pcs. Coupe une profondeur de 5 à 8 pcs. Longueur des Manchons, 5 pds. Pesanteur complète, 137 lbs.



Cartes Postales

FANTAISIES, ENFANTS, FLEURS ET AMOUREUSES
Dorées à \$1.50 le 100
Pas Dorées à \$1.40 le 100
Paquet Echantillons Assortis \$1.00
Aucun commis-voyageur ni représentant.

Adressez-vous directement à la maison

L'ORIGINAL ENREGISTRÉ
197 rue Ste-Catherine, Est, MONTREAL.
Catalogue Gratuit.

Canada Province de Québec } Cour de Circuit
District de Gaspé }
Comté de Bonaventure }
Nicholas Babin, cultivateur, du lieu appelé Bonaventure, dans le comté de Bonaventure, dans le district de Gaspé, Demandeur,
vs
The Wrought Iron Range Company, Limited, corporation, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaire dans la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, Défenderesse
Il est ordonné à la dite défenderesse de comparaître sous un mois.
New-Carlisle 4 mai 1908.
G. F. MAGUIRE, Greffier de la C. C.

Résumé des règlements concernant

LES Homesteads du Nord-Ouest Canadien

Toute section des nombres pairs de terres du Dominion au Manitoba, Saskatchewan et Alberta exceptés les Nos. 7 et 26 non réservés peut être retenue comme établissement par toute personne qui est le seul chef d'une famille, ou par toute personne mâle âgée de plus de 18 ans sur une étendue d'un quart de section de 160 acres plus ou moins.

Les explications pour entrée, doivent être faites en personne, par l'appliquant à une agence ou sous agence du Département des Terres, pour le district ou la terre est située. L'entrée par le mandataire, cependant peut être faite à une agence, à certaines conditions par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur, du propriétaire du homestead.

Le propriétaire du "homestead" est requis de remplir les devoirs de "homestead" sous un des plans suivants :

- (1) Au moins 6 mois de résidence sur les lieux et la culture de la terre pendant trois ans consécutifs.
- (2) Un propriétaire de homestead peut s'il le desire faire les devoirs requis de résidence, en demeurant sur la terre cultivable, possédée par lui seulement, pas moins de quatre-vingt (80) acres en étendue, dans le voisinage du "homestead" entre par lui dans le voisinage, tel propriétaire de "homestead" peut exécuter ses propres devoirs de résident en vivant avec le père "et la mère".
- (3) Si le père—ou la mère, si le père est décédé—d'un "homestead" à une résidence permanente sur la terre à culture possédée seulement par lui, pas moins de quatre-vingt (80) acres en étendue, dans le voisinage du "homestead" entre par lui dans le voisinage, tel propriétaire de "homestead" peut exécuter ses propres devoirs de résident en vivant avec le père "et la mère".
- (4) Le terme "voisinage" dans les deux paragraphes précédents, est défini comme voulant dire pas plus de neuf milles en ligne droite, exclusive de la largeur de la route alloué traversant le mesurage.
- (5) Un propriétaire de homestead, se proposant d'exécuter ses devoirs de résidence d'accord avec ce dernier pendant qu'il vit avec des parents ou sur une ferme qui es sa propriété doit notifier l'agent du district de son intention.

Avant de demander des lettres patentes le colon devra donner un avis de six mois en écrivant au commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, dans son intention de ce faire
W. W. CORY,
N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

LES NOUVEAUTES DU PRINTEMPS

sont arrivées chez

FABIEN THIBAUT

Marchand - Tailleur, Rimouski.

Les TWEEDS les plus chics,
Les SERGES les plus belles,
Les FOURNITURES les meilleures.

J'assure toujours à tous la plus entière satisfaction.
Une visite est respectueusement sollicitée.

FABIEN THIBAUT, Marchand-Tailleur,

Rue St-Germain, RIMOUSKI.

TELEPHONE No. 61.